

POSTULAT

Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales sans produits de synthèse

Nous nous référons au programme de législature de la municipalité dans son axe 4 intitulé « Nous engager pour le climat et l'environnement ». Celui-ci stipule que « *Augmenter la biodiversité dans les espaces publics et privés de la commune, la lutte contre le déclin de la biodiversité est un enjeu majeur des plans d'actions pour protéger le climat et l'environnement au niveau international, national et cantonal. La Commune peut également y contribuer par des mesures directes pour l'espace public et incitatives ou légales pour l'espace privé. Cela passe par une réflexion par exemple sur l'entretien des espaces verts, les méthodes de production de l'agriculture et de la viticulture ou les essences plantées dans les jardins* ».

Nous nous devons ainsi de nous préoccuper de la manière avec laquelle nous comptons mettre en valeur et faire fructifier notre important domaine communal viticole en prenant en compte l'ensemble des impacts en termes de biodiversité et de protection des sols et des eaux.

Les postulant.e.s estiment qu'il est de la responsabilité de la Commune d'investir et d'entreprendre un test « grandeur nature » de viticulture sans produits de synthèse. Elle en a les moyens et de plus tout est actuellement prêt pour démarrer un tel projet, qui reste en tout temps réversible.

L'objet de ce postulat consiste à produire des moyens chiffrés et des bases de calculs permettant de donner aux autorités de notre commune une plus grande compréhension des coûts et bénéfices liés à de nouvelles formes de culture de la vigne et ce, afin de proposer une réflexion fondée et étayée quant aux orientations possibles et souhaitables en la matière pour la commune de Bourg-en-Lavaux dans les années à venir.

L'argumentaire des postulant.e.s tient compte des faits et réalités suivants :

- Les comptes communaux 2022 se soldent par un bénéfice conséquent.
- Le domaine communal viti-vinicole présente des comptes positifs, soit un bénéfice annuel de CHF 86'069 (cf annexe) - en moyenne sur les 10 dernières années (2013-2022 pour le compte 33 « Vignes et Caves »).
- La culture viticole sans produits de synthèse implique certes un surcoût et une baisse de rendement durant les deux à trois premières années mais ceux-ci sont supportables financièrement par la Commune.
- Les investissements à consentir pour une culture sans produits de synthèse de la vigne pourraient être compensés ultérieurement par une communication sur le « nouveau produit » et une revalorisation de celui-ci susceptible d'impacter positivement les ventes du vin communal.
- Le projet pilote peut bénéficier de subsides cantonaux.
- L'un des deux contrats de vignolage de la Commune est actuellement attribué à Mélanie Weber, vigneronne dûment formée et détentrice d'une licence en viticulture biologique obtenue à Marcelin.

- Les surfaces cultivées par ladite vigneronne, 28'019 m², soit un peu moins de 3 hectares, pourraient se prêter au projet pilote.
- La Commune, en tant qu'entité publique, a des responsabilités spécifiques vis-à-vis de ses administrés et de la région et se doit ainsi d'être exemplaire en démontrant sa capacité d'initiative en la matière.

Les soussigné.e.s demandent à la Municipalité, par le présent postulat, d'étudier l'opportunité de mettre en place un tel « projet pilote », d'une durée de 4 à 5 ans et avec un calendrier de mise en oeuvre, en faveur d'une culture de la vigne sans produits de synthèse et sans aucune labélisation sur au moins 25 % du domaine communal, soit par exemple l'équivalent de la part attribuée au contrat de vignolage cité ci-dessus. Ce projet pilote devrait fait l'objet d'un suivi régulier et être l'objet d'une communication annuelle au Conseil communal. A l'issue de cette période probatoire, un bilan sera dressé permettant ainsi de déterminer s'il convient de poursuivre et sous quelles conditions cette expérience sur une plus grande part du vignoble communal ou de renoncer à ce mode de culture de la vigne.

Riex, le 8 octobre 2023.

Signataires :

Anne Baehler Bech

Laurent Béguelin

Valérie Hill

Margarida Janeiro

Annexe : ment.

comptes	libellé comptes	moyenne 2013-22 10 années	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
330	charges vignes	657 695	679 905	570 336	546 855	666 184	673 793	685 777	777 194	704 519	630 194	642 194
330	revenus vignes	64 017	5 772	69 134	6 293	6 293	6 814	7 042	253 816	10 755	265 593	8 656
331	charges caves	222 898	128 710	160 562	201 363	364 311	211 792	483 724	184 619	155 128	202 290	136 487
331	revenus caves	902 646	873 072	859 589	551 837	958 065	915 276	1 176 850	1 174 557	907 915	772 405	836 891
33	VIGNES ET CAVES	86 069	70 229	197 825	-190 089	-66 137	36 506	14 391	466 560	59 023	205 515	66 865

2022 commentaires du compte 33	Le chapitre vignes et caves se porte comptablement mieux, suite à l'excellente mise aux enchères des vins de la commune (récolte 2021), la valeur des stocks au 31.12.2022 est en augmentation (+ CHF 380'000). La récolte plus abondante implique une augmentation des frais de vignolage.
-----------------------------------	---

sources : Commune de Bourg-en-Lavaux, comptes annuels